

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LES HEURES D'OUVERTURE DU
CIMETIÈRE COMMUNAL APRÈS LE CONFINEMENT LIÉ À
L'ÉPIDÉMIE DE COVID 2019**

Le Maire de Mortagne-du-Nord,

VU les mesures de confinement prises par le gouvernement
concernant l'épidémie de COVID 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires,

A R R E T E

- Article 1 : Les horaires d'Hiver du cimetière (08 h 00 à 17 h 00) seront prolongés jusqu'à nouvel ordre.

Mortagne-du-Nord, le 11 Mai 2020

Le Maire,

M. QUIÉVY